

# Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais

## Réunion du jeudi 15 décembre 2011

*Lieu* : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais

*Date* : le jeudi 15 décembre 2011

*Date de convocation* : le 07 décembre 2011

*Président de séance* : Bruno GILLET, Maire

*Secrétaire de séance* : René DELAJOUX

**Présents (16)** : Bruno GILLET, Max MICHOD, Roger SERVOZ, Gérard VEZIN, Jean-François LACROIX, Gilbert DUFOUR, Marie-Françoise PAUTHIER, Jean-François JACQUIER, Nicole BESSON, André CHEVALLAY, Marie-Claire DUCRET, Isabelle BLANC, Philippe GILLET, René DELAJOUX, Marc MEUNIER, Vincent PAUTHIER, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir (3)** : Sylvie KEO pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER, Marie-Noëlle DIZIERE pouvoir Roger SERVOZ, Bertrand BECHET pouvoir Gilbert DUFOUR.

**Absents excusés (0)** :

Bruno GILLET accueille les membres du Conseil Municipal, remercie le public de sa présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

Une demande de modification du dernier compte rendu du Conseil Municipal est faite.

Concernant le vote pour la protection de l'environnement par la méthanisation : il est précisé que la compétence a été donnée à la CCPE non pas à l'Unanimité mais à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION. Il est par ailleurs précisé que l'erreur n'avait pas été reproduite dans la délibération prise sur ce sujet.

Concernant le vote du projet de règlement intérieur, contrairement à ce qui a été mentionné, il n'a pas été adopté à l'unanimité, mais à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

**A l'issue de ces modifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le compte rendu du 09 novembre 2011.**

## I – Urbanisme - PLU

M. le Maire rappelle que la réalisation du PLU aura demandé 5 ans de travail aux deux conseils municipaux qui se sont succédés.

Il aura sollicité un investissement financier d'environ 70 000 €.

Il représente 2 500 à 3 000 pages à lire et à amender et a été l'objet d'environ 200 réunions et rendez-vous.

Il précise qu'il est difficile de dire que le dossier de PLU présenté satisfasse le Conseil Municipal à 100%.

Ce PLU est courageux même s'il manque de latitude pour le développement de constructions dont la commune avait l'habitude de se doter.

La marge de manœuvre est extrêmement restreinte compte-tenu de des contraintes environnementales imposées (loi Montagne, zones humides), de l'agriculture à préserver et ne laisse pas de liberté pour développer des secteurs qui le mériteraient comme le tourisme par exemple.

Il explique aussi au Conseil Municipal que cela sera a priori un des derniers PLU correspondant au format communal et que les prochains seront certainement défini selon les contours des intercommunalités.

M. le Maire remercie chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal, qui a suivi ces travaux avec beaucoup d'attention, et plus particulièrement Jean-François LACROIX pour son assiduité sur ce dossier, ainsi que Max MICHOUUD pour tout ce qui concerne plus particulièrement la partie « annexes sanitaires » et réseaux.

## I – 1. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'approbation en ce 15 décembre 2011 par le Conseil Municipal devrait permettre au PLU d'être exécutoire et donc opposable environ 1 mois après envoi au préfet et services de l'Etat et réalisation de la publicité, **soit vers le 1<sup>er</sup> Février.**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les décisions de la séance concernent les différences apportées au dossier de PLU depuis l'arrêt projet et issues de l'enquête publique.

Par ailleurs M. le Maire spécifie que le PLU n'est pas un document figé et qu'il peut à tout moment être modifié ou révisé. Sachant qu'une *modification* peut-être mineure et ne toucher qu'un point de ce dernier et peut-être faite très rapidement car l'enquête publique ne portera que sur ce dernier.

Par contre, s'il y a une remise en cause sur le fond, il faudra opérer à une *révision* – démarche qui doit être engagée par le Conseil, bien que dans certains cas il peut aussi être opéré une révision partielle.

Jean-François LACROIX, adjoint à l'urbanisme, fait un bilan des travaux achevés. Il précise que la participation et l'intérêt porté par l'ensemble du Conseil à la réalisation du PLU ont été un véritable plus dans l'exécution de ce dossier.

Les réflexions n'ayant pas été menées par un petit groupe mais par l'ensemble du Conseil, cela a généré un travail beaucoup plus lourd mais a permis à chacun de s'approprier les réalités de la révision du PLU tel que l'imposaient les différentes institutions.

Il rappelle que le virage à prendre, notamment concernant la réduction du nombre de terrains constructibles, mais aussi l'évolution du bâti avec l'imposition, du collectif a été très raide... plus qu'il ne l'aurait pensé au moment de démarrer ce travail.

Il informe aussi le Conseil que toutes les communes du secteur sont elles aussi en phase de révision de leur PLU car l'ensemble des POS en vigueur ne répondent ni à la loi SRU, ni à l'évolution en cours.

Une présentation des modifications mineures est faite. Elles correspondent à certaines demandes ayant reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, et validées après consultation et travail avec les personnes publiques associées. Ces dernières ne devant **modifier en rien l'économie générale du document d'urbanisme.** Elles concernent des éléments du plan de zonage, des Orientations d'Aménagement et du règlement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

**APPROUVE le projet de révision du PLU de Saint-Paul-en-Chablais tel qu'il est présenté**

M. le Maire réitère ses remerciements auprès du Conseil Municipal et se félicite de la méthode de travail adoptée avec l'urbaniste et de l'implication de tous dans ce dossier sensible et difficile.

## I – 2. Approbation du zonage d'assainissement.

M. le Maire invite M. MICHOUUD à rappeler le contenu des annexes sanitaires.

Une explication est donnée sur les annexes regroupant les domaines relevant de l'assainissement avec un plan de zonage qui est à approuver, l'eau potable, les ordures ménagères et les eaux pluviales.

Il est précisé au Conseil que le projet de zonage d'assainissement n'a fait l'objet d'aucune requête au cours de l'enquête publique de la part des habitants et aucune modification mineure n'y a été apportée depuis l'arrêt projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**APPROUVE le projet d'élaboration de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé au PLU.**

## **I – 3. Instauration du Droit de Prémption Urbain.**

M. le Maire rappelle que ce droit existait préalablement dans le POS en vigueur sur la commune, cependant la modification du zonage oblige la commune, si elle le souhaite à modifier le champ d'application du Droit de Prémption Urbain.

Il est donc proposé au Conseil d'instaurer ce droit afin de permettre à la commune :

- de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement (...) à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.
- de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer le droit de prémption urbain sur :

- l'ensemble des zones urbaines
- l'ensemble des zones à urbaniser

Ces zones ayant été reportés sur le document graphique annexe du PLU.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**DECIDE d'instituer le droit de prémption urbain (DPU) sur :**

- l'ensemble des zones urbaines
- l'ensemble des zones à urbaniser,

**tel qu'il figure sur le document graphique annexe (dossier 6) du PLU approuvé ce jour.**

**DONNE délégation à M. le Maire pour exercer le DPU**

## **II – Affaires diverses**

### **1. Programmation schéma d'assainissement CCPE.**

En 2013 : Secteur de Copsy programmé.

La CCPE lance l'étude et souhaiterait savoir si la commune de Saint-Paul désire réaliser la réfection de son réseau d'adduction en eau potable sur le même secteur afin de réaliser un groupement de commande (dans un premier temps uniquement pour l'étude).

Max MICHOUUD précise qu'actuellement le secteur de Copsy a une colonne de 60, le village n'est donc pas conforme.

Il précise qu'il est important que l'étude comporte un bon diagnostic sur l'état du réseau des 2 antennes, celle qui descend vers Copsy mais aussi celle qui va vers les Lanches.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**VALIDE le lancement d'une étude en groupement de commande avec la CCPE reprenant la réalisation d'un diagnostic sur l'état réel du réseau.**

## 2. Achat d'un véhicule utilitaire.

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2011 est prévu l'achat d'un véhicule utilitaire pour le nouveau responsable des services techniques et occasionnellement le service administratif.

Il propose au Conseil de se diriger vers l'achat d'un véhicule d'occasion de type Kangoo autour de 10 000 €.

Il est précisé, par certains membres du conseil, que les utilitaires sont aujourd'hui à ces prix-là mais neufs. Des recherches seront donc faites dans ce sens.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

**ACCEPTE l'achat d'un véhicule utilitaire autour de 10 000 €.**

## 3. La Creto.

M. le Maire informe le Conseil d'un problème de remblaiement non-conforme réalisé sur le secteur de la Creto et explique qu'un Procès-Verbal d'infraction au code de l'urbanisme a été dressé : un descriptif avait été fourni pour ce remblaiement mais il n'est pas suivi par l'intéressé. Cette affaire est suivie de près par M. le Maire qui informera le Conseil des suites qui seront données.

Il explique au Conseil qu'une réunion a été programmée avec le Cabinet EPODE, missionné par la CCPE, et les artisans intéressés par une implantation sur la zone le 16 décembre.

Cette dernière traitera à la fois de la zone actuelle, de sa revitalisation comme du projet d'extension.

Dans ce cadre il précise au Conseil Municipal qu'à la suite d'une rencontre avec M. MERCIER propriétaire d'une parcelle de 15 000 m<sup>2</sup>, une promesse de vente a été signée avec ce dernier. Cela permettra une meilleure maîtrise du dossier d'extension qui sera sans doute repris par la CCPE.

La zone avait été évaluée à 10 € le m<sup>2</sup> par le service des domaines. L'accord trouvé avec M. MERCIER est un achat des 15 000 m<sup>2</sup> à 10 € le m<sup>2</sup> avec une rétrocession d'un lot d'environ 1 000 m<sup>2</sup> une fois la zone viabilisée.

La question de la revitalisation de la zone actuelle comprend aussi la réalisation d'un tourne à gauche. Un contact a été repris sur ce sujet avec le Conseil Général et notamment Pascal BEL, en charge de la commission des routes.

## 4. Feuille de route 2012.

M. le Maire, en cette fin d'année, remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil pour le travail réalisé et propose de réfléchir à quelques améliorations à réaliser, ce qui permettrait de partager le travail et d'être présents.

Notamment :

- Fonctionnement des associations : représentation communale.
- Fonctionnement des commissions : dépoussiérage ? reformatage.
- Voirie : Environnement ? Travaux ?
- Bâtiments ? : Entretien ? Évolution ? Suivi ?
- Dossier Aménagement du Chef-Lieu.

Concernant ce dernier dossier, il est acté qu'il sera prioritairement à reprendre en interne début janvier avant de refaire une réunion avec EGIS afin de faire des choix.

Les différents projets abordés au cours des mois précédents doivent être évalués financièrement par les différentes commissions.

Ils seront présentés en réunion pour en définir la priorité, cela en fonction des montants, des subventions éventuelles, des actions conjointes qui pourraient être réalisées avec le fond de concours de la CCPE ou autres actions (FISAC).

Cette réunion sera prévue soit dans un prochain conseil, soit en marge de ce dernier.

## 5. Délibération concernant la compétence « Transport à la demande » à la CCPE.

A la suite du vote contre l'instauration de la compétence « transport à la demande » à la CCPE, M. le Maire explique au Conseil les difficultés rencontrées avec les autres collègues élus de la CCPE. Certains d'entre eux reprochant à la commune de Saint-Paul de ne pas être solidaire sur les dossiers présentés ; Il rapporte que la mise en place du transport à la demande ne peut être envisagé sur la dimension d'une seule commune.

M. le Maire propose à son conseil de remettre cette compétence au vote en précisant les attendus de la commune, soit :

- qu'il s'agit d'une **opération expérimentale** d'une durée d'un an
- qu'un membre du conseil municipal soit désigné comme membre de la commission du « Transport à la demande » et soit le rapporteur au conseil municipal afin d'éviter tout dérapage financier.

Le Conseil Municipal précise qu'il ne souhaite pas réaliser un nouveau vote sans modifications de la proposition.

Il est redit que la compétence a été mal présentée aux communes et que le projet est actuellement inadapté. La commune de Saint-Paul ne se situe pas en contre mais ne partage pas les méthodes de la CCPE sur l'octroi des nouvelles compétences.

Le Conseil souhaite qu'en cas de désaccord d'une commune sur une des compétences les dossiers soient réellement revus avant toute mise en œuvre.

## 6. Cérémonie des vœux

M. le Maire informe le Conseil de la tenue de la cérémonie des vœux le **Vendredi 06 janvier à 19h00** au château de Blonay

Avec la participation au service des 20 ans

Avec la participation des 10 ans pour un chant (les allobroges).

## 7. Proposition de modifications d'horaires pendant les congés de fin d'année.

M. le Maire propose au conseil la modification suivante des horaires d'ouverture de la mairie, du 19 au 30 décembre 2011,

La Mairie sera ouverte au public de 10h à 12h et de 14h00 à 16h30.

Le lundi après-midi de 14h00 à 19h00.

Fermeture au public les jeudis 22 et 29 décembre.

Le vendredi 23 décembre, la Mairie sera fermée.

*Lors des fermetures au public, une permanence téléphonique est assurée au 04-50-75-28-17.*

## 8. Goûter des Anciens : une réussite

Le maire félicite le CCAS en particulier Marie Claire DUCRET et Marie François PAUTHIER ainsi que leurs collègues pour avoir innové et mis en œuvre le goûter de Noël pour les Anciens : une occasion de les réunir, de retrouvailles et encourage le conseil à tenter dans tous les domaines des innovations.

## 9. Info 6 : bientôt !

Le maire salue le travail de Bertrand BECHET, absent qui a bien collaboré à la rédaction de certains articles du journal communal « info 6 » qui sortira à Noël : une telle édition a demandé beaucoup de travail, en rédaction, photos etc. avec la collaboration de Isabelle MEZAILLES (prestataire) ; Il fait appel à chacun des conseillers pour leur aide pour la prochaine édition dans la rédaction d'articles et réaffirme la nécessité de communiquer au moins par 2 numéros annuels malgré l'avis contraire d'un élu.

**Rappel calendrier : Parmi les réunions programmées**

16 décembre 17h00 : Réunion CCPE – Extension ZA – M. le Maire

16 décembre 20h00 : Repas SIVOM

19 décembre 15h00 : Conseil Communautaire CCPE.

**06 janvier 19h00 : Vœux du Conseil à la population**

07 janvier 19h00 : Vœux des Pompiers (Caserne Creto)

09 janvier : *Commission urbanisme*

24 janvier 18h30 : *Réunion Commission vie scolaire et APE*

26 janvier 18h00 : SIAC – Comité Syndical

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 12 janvier 2011 à 20h15.

La séance est close à 23H15.

Le Maire,

Bruno GILLET

**Les conseillers municipaux :**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BECHET Bertrand	Pouvoir à Gilbert DUFOUR
BESSON Nicole	
BLANC Isabelle	
CHEVALLAY André	
DELAJOUX René	
DIZIERE Marie-Noëlle	Pouvoir à Roger SERVOZ
DUCRET Marie-Claire	
DUFOUR Gilbert	
GILLET Philippe	
JACQUIER Jean-François	
KEO Sylvie	Pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER
LACROIX Jean-François	
MEUNIER Marc	
MICHOUD Max	
PAUTHIER Marie-Françoise	
PAUTHIER Vincent	
SERVOZ Roger	
VEZIN Gérard	